

**Liste Territorialité, Équité, Complémentarité –TÉC (CA)**  
**Antoine Delcroix–Marie-Ange Arsène**

**Les principes généraux qui animent notre candidature**

*Notre candidature repose sur trois grands principes pour le développement de notre université.*

**Territorialité**

Selon nous, l'université des Antilles doit s'ancrer dans les territoires de Guadeloupe et de Martinique et des Îles du Nord, dont elle accompagne le développement. Elle inscrit en priorité son action internationale dans son environnement géographique, les Caraïbes et les Amériques.

**Équité**

Selon nous, l'université des Antilles et ses pôles doivent favoriser un développement équilibré de ses différentes composantes et services, notamment au travers d'une juste répartition des moyens.

**Complémentarité**

Selon nous, les deux pôles, les composantes et les entités transversales de l'université doivent développer les coopérations et échanges transversaux au bénéfice de l'exercice des missions universitaires, dans le cadre d'une stratégie d'établissement définie par le conseil d'administration.

**Nos objectifs pour la prochaine mandature**

*Notre objectif prioritaire pour la prochaine mandature est de contribuer à faire du conseil du pôle Guadeloupe et du conseil d'administration de l'université des lieux de débats, de propositions, de décision sur les orientations stratégiques de l'université et d'évaluation des mesures prises.*

**Stratégies pédagogique et scientifique**

L'université des Antilles a achevé la première partie de sa campagne d'accréditation avec la préparation de l'offre de formation 2022-2027 et son évaluation par le Hcéres. La campagne d'évaluation des unités de recherche est en cours. Tout au long du contrat prochain, qui durera exceptionnellement six ans en raison des décalages de calendrier induits par la crise sanitaire, le conseil de pôle et le conseil d'administration devront maintenir une réflexion sur la stratégie concernant les missions universitaires pour se projeter dans un temps long. Le contrat 2022-2027 doit être un temps d'amélioration continue de l'offre de formation et des politiques relatives aux missions et aux actions de l'université, en particulier concernant la recherche.

**Stratégie de développement des compétences**

L'université des Antilles doit affirmer une politique de recrutements externes et de promotions internes équilibrée, afin d'offrir à son personnel des opportunités de développement professionnel, favorisant son épanouissement. Pour atteindre ces objectifs, nous serons attentifs aux bilans sociaux, à la mise en application des différents plans d'égalités ainsi qu'à la mise en œuvre d'une politique d'accompagnement et de gestion prévisionnelle des personnels et des compétences. Ceci demandera une sensibilisation aux évolutions des besoins en expertise et aux nouveaux modes de travail à laquelle nous souhaitons prendre part.

### **Stratégie d'internationalisation**

L'université des Antilles doit se saisir de sa situation géographique pour développer les co-diplomations avec d'autres établissements, incluant autant que possible une ou plusieurs années de mobilité des étudiants et des enseignants. Elle doit également développer la mobilité (entrante et sortante) des étudiants et des personnels, notamment en améliorant la visibilité des formations, des unités de recherche, et le repérage des besoins de formation pouvant être organisés avec profit à l'international. Enfin, nous veillerons à ce que l'expertise pédagogique et technique de l'université soit mise à profit pour développer de nouveaux modes de coopération internationale associant présentiel et distanciel.

### **Stratégie de valorisation**

Nous saluons la fondation et le développement des Presses Universitaires des Antilles, qui ont permis la valorisation des productions des enseignants-chercheurs de l'université, notamment dans les domaines des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales. Nous nous attacherons à ce que l'université continue et développe des initiatives visant à valoriser les travaux de tous les chercheurs et à assurer le transfert technologique. Une aide en ce sens pourrait être accordée dans le cadre de la politique scientifique liée au BQR.

### **Stratégie de développement de la vie étudiante et de la vie des campus**

L'étudiant doit être mis au centre des préoccupations du conseil de pôle. Nous favorisons les initiatives améliorant les conditions d'étude et de vie sur les différents campus de l'université et particulièrement sur le pôle Guadeloupe. Cela passera par la mise en place effective d'une maison de l'étudiant hébergeant un bureau de vie étudiante polaire, afin que les étudiants disposent de lieux d'échanges et d'information. Nous veillerons à ce que ces actions soient accessibles aux étudiants des différents campus ainsi qu'à pérenniser des charges de mission pour la vie étudiante. Nous serons vigilants sur les dispositifs favorisant l'accès de toutes et tous, en particulier des publics salariés, des publics en situation de handicap, aux études supérieures, en développant par exemple les ressources numériques et les formations à distance. Enfin, à destination des étudiants et des personnels, nous proposerons des initiatives pour faire de tous les campus des lieux de culture et de vie, notamment par la mise en place de bourses de projets.

### **Stratégie organisationnelle de l'université**

Les cinq années qui viennent de se dérouler ont montré la complexité du dispositif issu de la loi du 25 juin 2015. La période qui va s'ouvrir sera celle de l'expérimentation des dispositions issues de la loi de la programmation de la recherche, instaurant le « ticket à trois » (élection en un seul vote du Président et des deux Vice-Présidents de pôles). Au-delà de ces dispositions législatives, l'université doit encore trouver un équilibre entre sa dimension territoriale et les principes d'équité et de complémentarité. Sans relancer, au moins dans un premier temps, le débat législatif, nous pensons que le conseil d'administration doit se saisir d'une réflexion sur l'organisation de l'université. En effet, il arrive que l'administration générale soit vécue comme un « troisième pôle » et non comme un ensemble de services agissant de manière équitable au profit de l'établissement, des pôles, des composantes, des services transversaux et des unités de recherche. C'est cette dernière vision que nous portons, en nous engageant à agir pour que toutes les procédures de l'université tendent vers la fluidité dans le respect des prérogatives de chacune des entités la composant.

Antoine Delcroix est professeur des universités en sciences de l'éducation, affecté à l'inspé de l'académie de la Guadeloupe.

Marie-Ange Arsène est professeure des universités, affectée à l'UFR des sciences exactes et naturelles.